Action sociale infos

La lettre d'information de l'action sociale du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer





Et si on parlait d'audition?

Au lendemain de la journée nationale de l'audition, **le vendredi 15 mars,** la mission Handicap de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH, a proposé aux agents du site de Lumière sa 1^{re} action de sensibilisation 2024 intitulée :

« Une action de sensibilisation qui va vous faire entendre les choses autrement ! »



A cette occasion, Infosens qui est un centre d'appui et d'expertise en surdité rattaché à l'établissement public de l'Institut national des jeunes sourds (INJS), a animé un atelier composé d'une quarantaine de personnes de

la DRH, la DICOM, la DEPAFI, la DTNUM, la DRHFS et un même agent de la préfecture des Bouches-du-Rhône afin d'échanger sur les stéréotypes et préjugés courants sur le handicap auditif.



Un nouveau goodie : un dé rond, a été offert en avant-première, à chaque participant !

Chaque agent du MIOM peut bénéficier d'une aide à la compensation de sa baisse auditive, dès lors

qu'il bénéficie du statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi, telle que la RQTH ou la carte mobilité inclusion (CMI) qui sont les documents administratifs les plus couramment rencontrés.

Pensez à faire les démarches afin d'en bénéficier, votre correspondant handicap de proximité peut vous aider.

Merci à Bénédicte André et tous les participants!



Retrouvez la liste des référents handicap de proximité sur le site intranet de l'action sociale du ministère : https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/handicap/288-gui-contacter













La Police nationale au forum « Handisport et emploi »

La Police nationale a participé au forum « Handisport et emploi » organisé

le mardi 5 mars 2024 par la Fédération française handisport en plein cœur du championnat d'Europe d'escrime fauteuil à la Halle Georges Carpentier de Paris.

Cet évènement dédié à l'insertion et la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap a réuni 60 partenaires (services publics et entreprises) engagés en faveur des demandeurs d'emploi handicapés.

Magali Sato, référente nationale Handicap de la Police nationale, et les agents de la mission handicap de la Police nationale ont animé le stand « Police nationale » aux côtés d'Estelle Marsa-Gallant, sportive de haut niveau handisport de la Mission sport de la Police nationale et de Sandrine Khamari-Robert, référente handicap de l'Académie de Police.







L'équipe de la Police nationale a accueilli Françoise Descamps-Crosnier, présidente du comité nationale du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), et des représentants de la Fédération Française Handisport qui se sont félicités de cette première participation de la Police à ce forum.

Plus de 200 personnes ont été reçues sur le stand et ont bénéficié d'une présentation des filières métiers de la Police nationale, des dispositifs de recrutement existants (concours, contrat, apprentissage) et des conseils personnalisés en fonction de leur profil et de leur formation.

De nombreuses candidatures de qualité de personnes en situation de handicap ont été recueillies tout au long de la journée, notamment pour les métiers de la filière scientifique, du numérique et d'autres fonctions support (accueil, gestion administrative, RH, accompagnement social, finances, juridique, logistique, communication, etc...).

Véritable plateforme d'échanges, ce forum a été riche en belles rencontres et atteste de l'engagement de l'institution pour une police plus inclusive!

Contact: Magali Sato, référente nationale Handicap/Mission handicap de la Police nationale Boîte fonctionnelle: drhfs-sdpasp-financement-handicap@interieur.gouv.fr

Les actualités de la sécurité routière

Conduite et assurance : depuis le 1er avril 2024, un nouveau fichier des véhicules assurés (FVA) consultable par les forces de l'ordre

Si l'assurance auto ou moto reste obligatoire et indispensable, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. Cette mesure de simplification

administrative, annoncée lors du dernier comité interministériel de la sécurité routière (17 juillet 2023) qui est entrée en viqueur le 1^{er} avril 2024, va également permettre de mieux lutter contre la falsification des papiers.

Pour en savoir plus : Source « Les actualités de la sécurité routière »

Permis de conduire : la plateforme Mespointspermis s'enrichit de nouvelles fonctionnalités

Sur le téléportail MesPointsPermis, il était déjà possible de consulter le solde de points de son permis de conduire et télécharger un relevé d'information restreint de son dossier. Depuis le 16 mars 2024, le titulaire du permis de conduire peut visualiser l'historique de sa situation (ensemble des infractions, des retraits et des restitutions de points depuis l'obtention du permis) et accéder à un calendrier prévisionnel de récupération des points perdus. Dans une prochaine évolution, il sera possible de télécharger son relevé d'information intégral [RII] et des informations utiles sur la réalisation d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour en savoir plus : Source « Les actualités de la sécurité routière »



Journée Prévention Santé à la circonscription de la Police nationale

(CPN) de Plaisir (78)

Une journée prévention santé (JPS) s'est tenue le 12 mars 2024 à la circonscription de Police nationale de Plaisir (78). Cette manifestation a été organisée par la DRHFS/SDPASP en partenariat avec les mutuelles MGP et Intériale, la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN), ainsi que la GMF.

Des animations et des ateliers ont été mis en place afin de prodiguer des conseils généraux, mais également personnalisés, aux personnels de la police nationale sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique, de l'alimentation ou encore de la gestion du stress.

Un format réduit a été retenu afin de prendre en considération la configuration des locaux.

La qualité des échanges avec les intervenants a permis de faire de cette journée un moment privilégié pour les personnels de tous

grades. La CPN de Plaisir se dit intéressée par la reconduction de cette action dans un futur proche.

Pour de plus amples informations s'adresser à : DRHFS/SDPASP/BPQVT/Pôle Partenariats – **01 80 15 48 49** ou **01 80 15 46 81**.







Des « Journées pour une France en forme » bientôt dans votre région



Dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024 dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive, 15 « Journées pour une France en forme » sont organisées du 10 avril au 4 juin dans les capitales ou grandes villes de chaque région de France par le

ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, le ministère en charge de la santé et le collectif « Pour une France en forme ». Elles seront articulées autour de plusieurs temps forts.

Un colloque sur les dangers de la sédentarité et les bienfaits du sport santé, destiné en particulier aux acteurs de terrain : mouvement sportif et associations, communauté éducative, professionnels de santé, élus... Ces colloques seront ouverts à tous, sur inscription [1].

Lors de chacune de ces journées, un village de partenaires pourra également être installé, permettant de découvrir des offres de service notamment en matière d'activité physique et sportive, ainsi que les bénéfices d'un exercice physique régulier. Il sera possible d'y rencontrer des représentants de l'Assurance Maladie qui est partenaire de la Grande Cause Nationale 2024. Parallèlement, des animations ludiques et sportives seront proposées au public par des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps).

Ces journées se dérouleront à Basse-Terre (27 avril), Bastia (17 mai), Bordeaux (4 juin), Dijon (23 mai), Fort-de-France (4 mai), Lens (15 mai), Lyon (23 avril), Marseille (12 avril), Nantes (16 avril), Orléans (25 mai), Paris (10 avril), Rennes (17 avril), Rouen (19 avril), Strasbourg (13 avril) et Toulouse (22 mai).



Bouge 30 minutes chaque jour!: le meilleur des conseils pour être en bonne santé

La Grande Cause nationale a choisi de valoriser un repère simple à mémoriser : **30 minutes d'activité physique et sportive par jour permettent d'être en meilleure santé, à tous les âges.** En plus des activités sportives et de l'exercice physique, les occupations quotidiennes offrent souvent l'occasion de bouger plus. L'essentiel est d'opter pour une activité progressive, adaptée à ses capacités, et de diminuer ses comportements sédentaires, c'est-à-dire tous les moments passés assis, couché ou debout sans bouger.

Retrouvez tous les conseils de l'Assurance Maladie dans la rubrique : « Activité physique et santé ».

(1) Plus d'information à venir via les actualités ameli de votre département et sur le site de la Grande Cause Nationale 2024.

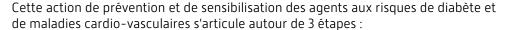


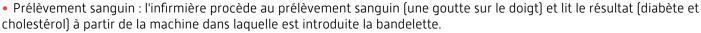
A la préfecture de l'Ain (01)

Dépistage du diabète et des maladies cardiovasculaires

Une première édition de cette action a été mise en place en février 2023 qui a rencontré un franc succès. Il a été décidé de renouveler ce dépistage en proposant en mars 2024 une 2e édition sur cette même thématique qui permettra de donner satisfaction aux agents qui n'avaient pu participer à la première session.

C'est pourquoi, le 14 mars 2024 le bureau interministériel de la prévention, de la formation et de l'action sociale du SGCD01 en partenariat avec l'UROPS (Union Prévention Santé pour la Fonction Publique) organisait une 2º édition de ce dépistage diabète, cholestérol et un contrôle de la tension artérielle sur le site de la préfecture de l'Ain à destination des agents de préfecture et des DDI (DDT01 - DDETS01 et DDPP01) en ouvrant 39 créneaux pour cette action de prévention - cette 2º édition a également suscité l'intérêt des agents puisque l'intégralité des rendez-vous proposés ont été honorés.





- Mesure de tension artérielle : l'infirmière mesure la tension artérielle et interprète les résultats.
- Échange avec une diététicienne afin d'obtenir des conseils utiles sur les habitudes alimentaires et trouver des pistes d'amélioration dans son alimentation.

A l'issue du dépistage, l'agent repart avec ses résultats ce qui lui permettra au besoin de les présenter à son médecin traitant pour une prise en charge médicale appropriée.

Les fortes disparités géographiques de la répartition du diabète rappelle que les habitudes locales, culinaires ou culturelles, jouent un rôle important dans l'occurrence et le développement de cette maladie grave, invalidante et coûteuse. Les actions de préventions sont importantes pour garantir la santé des agents.

Contact: **Brigitte Bettoum** - Médecine de prévention / SGCD01 - BIPFAS Mél. sqc-medecineprevention@ain.gouv.fr







A la préfecture des Landes (40)

En quête de la flamme olympique!

Un escape game sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques (JOP 2024) s'est déroulé les 9 et 15 février 2024 au sein de deux pièces mystérieuses de la préfecture...

Ces journées ont pu voir le jour grâce à l'imagination de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH pour la conception de ce jeu, mais également grâce à l'engagement des équipes du Secrétariat général commun départemental (SGCD).





Cet évènement était ouvert aux agents de la Préfecture, du SGCD et des DDI, et a réuni au total 5 équipes. Entre concurrence, stratégies et humour, la bonne humeur et le partage étaient au rendez-vous. Au-delà d'une réflexion collective, cette parenthèse a permis aux participants de profiter d'un moment convivial hors du temps et parfois de se découvrir sous un autre angle!

Chaque équipe s'est montrée digne de la mission qui lui a été confiée et a résolu les énigmes dans le temps imparti, avec des chronomètres serrés pour certains.

Les participants ont donc pu ressortir gagnants de la pièce, avec des petits souvenirs...à l'effigie des JOP bien entendu!

Nous remercions vivement les personnes qui se sont prêtées au jeu et nous laissons la flamme olympique partir vers d'autres SGCD de la région Nouvelle-Aquitaine pour de nouvelles aventures!

Contact : Marie Peltekian, cheffe de la section action sociale, formation et prévention / SGCD40. Mél. sqc-action-sociale@landes.gouv.fr

En Savoie (73)

Journée détente et ensoleillée à Courchevel

La commission locale d'action sociale (CLAS) de la Savoie a proposé une journée neige à Courchevel le samedi 16 mars 2024.

Située dans l'un des domaines skiables les plus vastes du monde, cette sortie a été très plébiscitée comme chaque année. Elle était réservée à tous les agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ainsi qu'à leurs enfants mineurs.

98 bénéficiaires ont pu participer à cette journée, dont 34 enfants. Un système de co-voiturage a été mis en place par le service départemental d'action sociale et 2 568 euros ont été consacrés à cette journée hors du commun.

Au programme, journée libre pour cette sortie avec des possibilités de ski alpin, ski de fond, raquettes ou promenade à pied.

Tous ont bénéficié d'un forfait de ski alpin permettant un accès à toutes les remontées mécaniques de Courchevel. Ainsi, même les piétons ont pu profiter des décors naturels splendides de la station.

Tous ont pu profiter de la vue sur la chaîne du Mont-Blanc et le Roc de Fer. Soleil, neige, détente et bonne humeur, tous les participants étaient enchantés. A l'année prochaine!

Collecte de sang le 12 mars dernier

Après le succès des premières collectes mises en place depuis l'automne 2022, avec un rythme de deux par an, le service chargé de l'action sociale du Secrétariat général commun départemental (SGCD) a organisé une nouvelle opération le mardi 12 mars 2024, de 7 h 30 à 11 h 00, à la préfecture.

Comme les dons de sang précédents, il était destiné aux agents de la préfecture, des deux directions départementales interministérielles, du SGCD et du périmètre de la Police nationale en poste à Chambéry. Les agents du conseil départemental de la Savoie avaient également été invités à participer.

A cette occasion, un semi-remorque de l'EFS mesurant 18,50 mètres et pesant 28 tonnes, s'est installé dans la cour de la préfecture.

Les donneurs avaient pris au préalable rendez-vous sur le site de l'Établissement Français du Sang (EFS), afin de fluidifier les passages. 53 agents ont saisi l'opportunité d'accomplir un geste simple pour sauver des vies.

Donner son sang est un acte citoyen, solidaire et libre qui permet de répondre à des besoins quotidiens de manière bénévole.

L'EFS est très satisfait de cette opération. Le prochain don du sang est prévu le 24 septembre 2024. Merci à tous les donneurs pour leur générosité!

Contact: Catherine Simonin, cheffe du service chargé de l'action sociale (SDAS)/SGCD73. Mél. catherine.simonin@savoie.gouv.fr



Besoin d'aide ?

Agents du périmètre du Secrétariat général, le ministère met à votre disposition le numéro suivant :

La cellule d'écoute

Vous êtes victime ou témoin de discrimination ou de harcèlement moral et sexuel : En parler, c'est agir! TDRH MAN actionsociale.mi

ALLO-DISCRI: 01 80 15 33 00 cellule-allo-discri@interieur.gouv.fr







A la préfecture des Yvelines (78)

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP 2024), l'action sociale du ministère se mobilise

Dans les Yvelines, Victor Devouge, Secrétaire général de la préfecture, a souhaité la constitution d'un groupe de travail « Action sociale JOP » dès le mois de janvier 2024.

Présidé par le directeur du Secrétariat général commun départemental (SGCD78), Pierre Lenhardt, il réunit les acteurs des périmètres Police et Secrétariat général du département, dont les services RH et les représentants de toutes les organisations syndicales.

Ces échanges ont permis de prendre la mesure des inquiétudes et des attentes des agents mobilisés et qui sont parents.

Avec le souci de les accompagner dans leurs recherches de modes de garde et la connaissance des dispositifs d'aides financières, le service chargé de l'action sociale (SDAS78) a édité un guide à leur attention.

De nouvelles communications auront lieu prochainement pour les informer des nouveautés JOP mises en œuvre par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH et la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien des personnels (SDPASP)/DRHFS.

Pour plus d'informations : téléchargez <u>le guide JOP 2024 « Garde d'enfants et aides financières pour les agents du MIOM</u>

Contact: Céline Tardy-Rialland, cheffe SDAS/SGCD78.

Mél. sgc-actionsociale-jo@yvelines.gouv.fr





MaPrimeAdapt' pour financer les travaux d'adaptation de votre logement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' constitue la solution unique d'aide au financement de travaux d'adaptation du logement. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

Cette nouvelle aide finance des travaux d'adaptation du logement ; elle s'applique sur la résidence principale et vise à permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de rester chez elles en adaptant leur logement.

Quels types de travaux peut financer MaPrimeAdapt'?

La subvention permet de financer des travaux d'adaptation intérieurs et extérieurs.

Les travaux intérieurs peuvent concerner par exemple :

- l'installation d'un monte-escalier ;
- la mise en place d'un éclairage à détection de mouvement ;
- l'élargissement des portes ;
- l'installation d'un WC surélevés et de barres d'appui...

À l'extérieur :

- l'installation d'une rampe d'accès vers l'entrée du logement ;
- la création d'une place de parking PMR (personnes à mobilité réduite) ;
- l'installation de volets roulants...

MaPrimeAdapt' peut financer jusqu'à 50 ou 70 % du montant des travaux d'adaptation du logement, en fonction des revenus et dans la limite d'un plafond de 22 000 € hors taxes.

Elle vient remplacer les trois aides qui existaient jusque-là : « Habiter facile » de l'Agence national de l'habitat (Anah), le crédit d'impôt d'autonomie et les aides de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour l'adaptation du logement des personnes âgées.

À savoir :

- MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov') et les aides locales.
- L'aide « Habiter facile » de l'Anah reste effective pour les démarches entamées en 2023.
- Vous pouvez bénéficier de la prime si vous êtes propriétaire occupant ou locataire du parc privé.



Comment éviter les arnaques à la rénovation énergétique ?

Démarchage abusif, devis obscurs, crédits dissimulés, faux labels de qualité... les aides à la rénovation énergétique proposés par l'État donnent lieu à des tentatives de fraude par certains professionnels. Comment les identifier et vous en prémunir ? Devis et factures non conformes ou incompréhensibles, crédits cachés, labels RGE mensongers, manquement à la législation des droits. Ce sont les arnaques les plus fréquentes pratiquées dans le domaine des travaux de rénovation énergétique.

France Rénov' et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) donnent des recommandations et informent sur les bons réflexes à avoir pour s'en prémunir.

Le démarchage frauduleux se pratique de différentes façons :

- par téléphone ;
- par email ou SMS, l'émetteur se faisant passer pour un organisme certifié;
- à domicile.



À savoir: les administrations ne pratiquent aucun démarchage pour des travaux de rénovation énergétique ou pour l'attribution d'aides financières; une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ou d'un organisme public pour vous démarcher.

Les bons réflexes pour se protéger du démarchage frauduleux :

- Ne donner aucune information personnelle durant un démarchage (informations fiscales, revenus, etc.).
- Ne jamais laisser ses coordonnées personnelles ou ses identifiants fiscaux sur des sites proposant de la rénovation énergétique. Un tiers malveillant pourrait les utiliser pour demander des aides d'État.
- Ne jamais signer de document lors d'une première visite, prendre le temps de faire des devis comparatifs avant toute décision.
- Vérifier que le délai de rétractation de 14 jours est bien mentionné sur le document.
- Réceptionner les travaux avec vigilance, vérifier leur conformité avec le devis avant de signer la réception des travaux.

À noter: la loi du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique pour la vente d'équipements ou la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans un logement.

Travaux de rénovation énergétique : vérifiez les informations concernant l'entreprise qui vous démarche!

Pour bénéficier de certaines aides à la rénovation énergétique, comme MaPrimeRénov' ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), vous devez faire appel à un professionnel labellisé RGE (reconnu garanti environnement), compétent pour réaliser des travaux ou un audit énergétique.

En cas de doute sur une entreprise, les deux opérateurs France Rénov' et l'ANIL vous accompagnent dans vos démarches :

- Le site France Rénov' propose un annuaire des professionnels RGE et des architectes (compétents pour réaliser des travaux ou un audit énergétique).
- Les espaces conseil France Rénov' accompagnent les particuliers dans leur projet de rénovation en les orientant notamment vers les professionnels compétents.
- Le réseau des agences ANIL-ADIL offre une information gratuite sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Pour signaler un problème relatif à une entreprise labellisée RGE, remplissez le formulaire dédié sur le site de France Rénov'.

Vous pouvez aussi vérifier l'existence légale d'une entreprise en consultant le Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou le site Infogreffe.

Pour en savoir plus : Source Service.public.fr

À savoir : vous pouvez utiliser le numéro 33 700 pour signaler un démarchage frauduleux :

- soit par SMS, en tapant « spam vocal » suivi du numéro de l'appelant ;
- soit via la page dédiée 33700.fr

Vous pouvez aussi signaler votre problème sur le site cybermalveillance.gouv.fr ou sur la plateforme SignalConso.

Nutrition: manger de saison chaque mois!

Au-delà de leur impact écologique moindre (réduction des transports et des équipements nécessaires à leur conservation), la consommation des fruits et légumes de saison, c'est aussi de meilleurs apports nutritionnels, sans oublier le goût!

Pour en savoir plus : Site Santé publique France : www.mangerbouger.fr





Prolongation d'activité après la limite d'âge

La limite d'âge

Les fonctionnaires sont assujettis à une limite d'âge, déterminée selon leur année de naissance et/ou leur corps d'appartenance. L'atteinte de la limite d'âge entraîne la radiation des cadres et la fin de l'activité.

Cette limite d'âge est fixée, pour les personnels « sédentaires » à 67 ans. Pour les personnels relevant de la catégorie « active » (corps de police), elle est variable selon le grade. A titre d'exemple, pour un gardien de la paix, elle est de 57 ans à partir de la génération 1965.

Il existe cependant des possibilités de poursuivre son activité au-delà de sa limite d'âge, sous certaines conditions. Il convient tout d'abord d'en faire la demande auprès de son bureau des ressources humaines, sous couvert de la voie hiérarchique, au moins six mois avant la date de sa limite d'âge.

Les différents types de prolongation d'activité :

> La prolongation au titre de l'article L.556-2 du code général de la fonction publique (enfant(s) à charge)

Elle concerne le parent ayant un ou plusieurs enfants à charge : • chaque enfant à charge au sens des prestations familiales, de moins de 25 ans, permet de bénéficier d'un recul de limite d'âge d'un an par enfant, dans la limite de 3 ans au total.

• si le fonctionnaire est parent d'un enfant handicapé atteint d'une invalidité d'au moins 80 %, il peut bénéficier d'un recul de limite d'âge d'une année.

Ces deux types de prolongations sont accordées de droit, elles ne peuvent donc pas être refusées :

• si l'agent n'a plus d'enfant à charge mais qu'à ses 50 ans, il avait trois enfants, il peut bénéficier d'une année de recul de limite d'âge s'il est déclaré physiquement apte au travail. Cette prolongation ne peut être cumulée avec la précédente pour enfant à charge, sauf pour un enfant handicapé.

> La prolongation au titre de l'article L.556-5 du code général de la fonction publique (carrière incomplète)

Le fonctionnaire qui, à sa limite d'âge, ne totalise pas le nombre de trimestres requis pour obtenir une pension au taux de 75 % peut obtenir une prolongation d'activité.

Cette prolongation n'est pas accordée automatiquement et peut être refusée par l'administration. Elle est conditionnée à l'intérêt du service et à l'aptitude physique.

La prolongation est plafonnée à 10 trimestres dans la limite du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le pourcentage maximum de pension (75 % y compris les bonifications).

Par exemple, un administratif né en 1960, aura besoin de 167 trimestres de services en fonction publique pour obtenir le taux de pension de 75 % de son traitement d'activité. S'il n'a que 160 trimestres, il pourra être autorisé à prolonger son activité de 7 trimestres.

Le site internet ensap.gouv.fr vous permet de calculer votre taux de pension à votre limite d'âge, à partir des données de votre compte individuel de retraite.

> La prolongation au titre de l'article L.556-1 du code général de la fonction publique (maintien en activité jusqu'à 70 ans)

Ce dispositif est en vigueur depuis le 14 juin 2023. Il ne concerne que les fonctionnaires de la catégorie sédentaire (les policiers en sont exclus).

Ce maintien en activité peut être demandé indépendamment de tous les autres dispositifs de prolongation d'activité existants.

Il peut aussi se cumuler avec les autres dispositifs, dans la limite des 70 ans.

Ce maintien en activité n'est pas de droit. Il nécessite l'accord explicite de l'employeur qui peut refuser par tout motif (dont l'aptitude physique, l'intérêt du service), y compris en opportunité.

> La prolongation au titre de l'article L.556-7 du code général de la fonction publique (prolongation des actifs jusqu'à 67 ans)

Ce dispositif s'applique uniquement aux fonctionnaires relevant de la catégorie dite « active » (les policiers), lesquels bénéficient d'une limite d'âge précoce.

Cette prolongation ne peut excéder la limite d'âge des fonctionnaires « sédentaires », soit 67 ans (à partir de la génération 1955).

Elle est soumise à l'aptitude physique.



Les contacts et liens utiles :

ENSAP, pour vérifier vos données de carrière et de famille, réaliser une simulation de pension en autonomie : https://ensap.gouv.fr

SRE (service des retraites de l'État): https://retraitesdeletat.gouv.fr, rubrique « je contacte mon régime »

Tél. **02 40 08 87 65** [choix 2]

Portail inter-régimes : https://www.info-retraite.fr

RAFP: https://www.rafp.fr

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Retraite : https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/retraite



Prestations interministérielles (PIM) : subvention pour les séjours enfants pendant les JOP Paris 2024

Vous êtes agent du MIOM, parents d'enfants de 3 à 18 ans et mobilisé pour faire vivre les JOP Paris 2024, les services de l'action sociale sont à vos côtés et vous rappellent qu'ils peuvent, sous conditions de ressources, vous accompagner financièrement.

Votre enfant peut ainsi profiter du centre de loisirs sans hébergement, partir en colonies de vacances (hors celles organisées par la FJM, l'ANAS, la FLL et la Maison de la Gendarmerie), en séjours linguistiques ou séjourner en maison familiale de vacances ou en gîte, et vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle des frais engagés.



Le montant de la subvention qui peut vous être attribué est calculé selon un barème basé sur votre quotient familial mensuel.

Pour savoir si vous êtes éligible à ces prestations, pour en connaître le montant et avoir plus de précisions sur ces dispositifs, n'hésitez pas à consulter le site Intranet de l'action sociale dans la rubrique : « les aides à l'agent et à la famille/ les prestations interministérielles »

Pour la constitution et les modalités de dépôt de votre dossier, rapprochez-vous de votre bureau local d'action sociale ou de votre référent RH de proximité.

Le ministère se mobilise pour la garde des enfants pendant les JOP Paris 2024 : CESU JOP, crèches...

Un recensement des parents mobilisés par les JOP sans solutions de garde pour leurs jeunes enfants pendant cette période exceptionnelle a été lancé par l'ensemble des Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et pour l'administration centrale. Face aux besoins ainsi identifiés, des solutions pourront être recherchées localement (maintien d'ouverture de places en crèche notamment en août et places en centres de loisirs ou aérés...). Les parents restent toutefois encouragés à poursuivre leurs recherches personnelles pour trouver des solutions qui répondront au mieux à leur situation personnelle.



Pour les accompagner financièrement dans la mise en place de la garde de leurs enfants, un CESU spécifique pour les JOP sera mis en place, cumulable avec le CESU traditionnel du MIOM. D'un montant de 200 € par enfant pour les couples et de 350 € par enfant pour les familles monoparentales, il s'adresse aux enfants de 0 à 12 ans. Une plateforme dédiée sera mise en ligne courant juin pour déposer une demande de CESU, ainsi que les pièces justificatives. Les CESU seront délivrés à compter du 1er juillet jusqu'au 8 septembre 2024.

Le site Intranet de l'action sociale du Secrétariat général et le site Intranet de la Police nationale seront mis régulièrement à jour des différentes opportunités proposées par le ministère pour la garde des jeunes enfants.

Des affiches et des flyers seront adressés à tous les SGCD et les directions zonales de la Police nationale (DZPN), ainsi qu'aux correspondants d'action sociale des services centraux pour une plus large information.

Site Intranet de l'action sociale du ministère : https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr Site Intranet de la DRHFS : http://drhfs.minint.fr

La Fondation Louis Lépine sur le terrain pour les JOP Paris 2024!

Depuis sa création en 1950, la Fondation Louis Lépine œuvre à l'action sociale au profit des agents de la Préfecture de Police de Paris à travers plusieurs missions :

- la solidarité financière : prêts sociaux, aides aux victimes du devoir, bourses aux orphelins ;
- l'aide au logement : hébergement en résidences, cautionnement des loyers ;
- les prestations vacances : séjours jeunes, vacances en famille, subventions vacances ;
- les prestations culturelles : billetterie, spectacles, théâtre.



Depuis le début de mois de mars, les équipes de la FLL organisent des permanences d'information dans les commissariats et les directions de la préfecture afin de présenter l'ensemble de ses services, et tout particulièrement, l'offre de séjours jeunes renforcée cet été pour venir en aide aux parents qui seront mobilisés à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques (JOP).

C'est aussi une opportunité pour recueillir les attentes des agents, les aider à se créer un espace membre et à se familiariser avec le site Internet de la fondation Louis lépine.



Du côté de la FJM...





Suite au rachat de la marque « Flower Campings » par le Groupe Odalys, nous avons le plaisir de vous annoncer que notre offre Campings s'étoffe!

Que vous soyez adepte de vacances nature ou que vous recherchiez un séjour grand confort, que vous voyagiez en couple ou avec toute votre tribu, trouvez l'hébergement parfait avec une vaste gamme d'options, de l'incontournable mobil-home au confortable chalet, en passant par les emplacements équipés et les hébergements insolites.

N'attendez plus pour des vacances en plein air, retrouvez plus de 150 campings sur le site : CSE/Collectivités d'Odalys Vacances



Promovacances

Une nouvelle opération « Campings » est en ligne et ouvre la saison sur les sites Fram CE et Promovacances CE jusqu'à épuisement des stocks!

Sorties culturelles

La fondation Jean Moulin vous propose des offres culturelles en partenariat avec Point Parole.

Retrouvez tous les détails sur notre site FJM.

Puy du Fou

Nouveauté! La FJM vous propose une nouvelle offre billetterie pour réserver vos séjours au Puy du Fou.





Anacours

Se préparer aux examens : les solutions proposées par Anacours !

Complétude

Révisions efficaces : Maximiser vos chances de succès aux examens !

On accompagne votre enfant tout au long de l'année. A chaque période sa solution adaptée.

De mars à juin, chaque jour compte pour finir l'année en beauté et réussir les examens finaux.

Nous vous proposons plusieurs solutions sur mesure pour s'entraîner et se rassurer!

> Stage de Printemps: 15 % à 25 % de réduction

Avec 5 jours de stage en visio dans une ou deux matières, votre enfant progresse à grands pas et termine le programme dans les conditions idéales.

Et en petit groupe, c'est quand même plus motivant!

> Journées Prépa brevet et Prépa BAC : 15 % à 25 % de réduction.

Au programme : s'exercer sur des sujets d'annales, comprendre ses erreurs, lever les derniers points de blocage : voilà un programme efficace pour cartonner le jour J!

> Mais aussi... des cours particuliers à domicile, toute l'année.

Frais d'inscription offerts au lieu de 80 €, 2 € de réduction par heure de cours.

Du primaire au supérieur, nous vous trouvons le prof qui vous convient pour un accompagnement à la maison et sur mesure!

Retrouvez nos tarifs sur le site Complétude ou au 01 56 58 58 60

CET ÉTÉ, PENDANT QUE MAMAN ET PAPA TRAVAILLENT POUR LES J.O.

MOI JE PARS EN VACANCES AVEC MAMIE, PAPY, TONTON OU TATA DANS L'UN DES 9 CENTRES DE VACANCES ANAS EN FRANCE

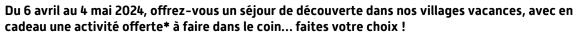


Découvrez nos Centres de Vacances ANAS en scannant ce QR CODE



Du côté de l'ANAS...

Pack découverte spécial vacances de printemps!!



Partez pour une semaine énergique à Rivesaltes pour 320 €, incluant un accès de 2 heures au parc aquatique Calicéo ou optez plutôt pour un parcours sportif accrobranche.

En famille ou avec des amis, au prix de 260 € la semaine à Fabregas, prenez le soleil lors d'une belle balade en bateau sur la

Méditerranée.

Découvrez la beauté de l'Île d'Yeu, et du superbe village des Moutiers-en-Retz pour 240 €.

Et pourquoi pas opter pour une visite en bateau du bassin d'Arcachon, à partir de 290 € et finir la journée dans la piscine chauffée de notre village de Gujan-Mestras.

Réservez dès à présent directement auprès de chaque village vacance ANAS.

Les Moutiers-en-Retz: 02 40 82 72 43
Guajan-Mestras: 05 56 66 12 50
Rivesaltes: 04 68 38 53 54
Fabregas: 09 63 69 31 04





* Les tarifs s'entendent avant déduction des subventions interministérielles. Subventions interministérielles calculée en fonction du quotient familiale et une activité offerte par personne.

Catalogue et tarifs 2024 en ligne sur www.anas.asso.fr



> Collecte de sang

> Mercredi 24 avril 2024 à Lognes

Une collecte de sang aura lieu de 12h00 à 17h00 dans le hall de l'Auditorium au RDC du 27, cours des Petites Écuries.

L'établissement français du sang relance régulièrement des appels aux dons de sang afin de couvrir les besoins quotidiens des patients (10 000 dons sont nécessaires par jour) et conserver des réserves suffisantes en cas de besoins imprévisibles et importants. Celles-ci sont actuellement en dessous du seuil minimal de 100 000 poches.

Prenez rendez-vous sans attendre : https://dondesang.efs.sante.fr - Mot de passe : IO5011 Retrouvez le calendrier sur le site Intranet de l'action sociale.





- > Formation spécialisée du comité social d'administration Ministériel (FS-CSAM)
- > Mardi 30 avril 2024 > Salle des Commissions à 14 h 30 Immeuble Lumière 40, av. des Terroirs de France 75012 Paris
- > Formation spécialisée du comité social d'administration de réseau des préfectures et des Secrétariats généraux communs départementaux (FS-CSAR PREF/SCGD)
- > Jeudi 16 mai 2024 > Salle des Commissions à 14 h 30 Immeuble Lumière 40, av. des Terroirs de France 75012 Paris.

> Poursuite de l'escape game JOP Paris 2024 en administration centrale

> Mardi 21 mai à Garance et Jeudi 23 mai à Lumière

Dans le cadre du programme sport et nutrition, ce jeu pédagogique est organisé par la sousdirection de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH. L'objectif: les participants, par équipe de 5 personnes, disposent de 40 min pour retrouver la flamme olympique perdue, en résolvant différentes énigmes qui leur permettent d'en apprendre plus sur l'implication du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et ses sportifs au sein des JOP Paris 2024.



Un prochain message vous permettra de vous inscrire.

4 régions : Franche Comté, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ont candidaté et utilisent de ce jeu pédagogique qui favorise l'esprit d'équipe et la cohésion dans le cadre d'un agréable moment passé entre collègues. Vous recevrez début mai un message concernant les détails pour l'inscription à ce jeu.



> Arrivées à la SDASAP/DRH



Lydia Maillard, a pris ses fonctions en qualité de chargée du dialogue social en matière de santé et sécurité au travail au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).



Laura Parolin, a pris ses fonctions en qualité de chargée du dialogue social en matière de santé et sécurité au travail au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).

> Départ à la SDASAP/DRH



Leila MBOUOMBOUO, cheffe de projet transverse à la section appui aux réseaux des professionnels de soutien, a quitté ses fonctions.

> Arrivées à la SDPASP/DRHFS



Ismaïl Atari, a pris ses fonctions en qualité de chef du bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (BPMEL) en remplacement de Céline Vintrou.

Émilie Peytour, a pris ses fonctions en qualité d'instructrice à la mission d'accompagnement des blessés [MAB]/DAP.

> Départ à la SDPASP/DRHFS

Virginie Imbert, instructrice au pôle attribution des logements de l'administration centrale (SDPASP/BPMEL), qui rejoint l'ENSP de Montbéliard.



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ? Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite). Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » mensuelle et « ActuRetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.